

Rapport de la commission chargée d'étudier le **postulat de Mme. Stéphanie Sahli est consort** intitulé « « Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadre pour une électromobilité ambitieuse » ».

Nyon, le 22 mars 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 14 mars 2019 afin de discuter du postulat de Mme. Stéphanie Sahli qui est consort sur l'électromobilité.

Etaient présent(e)s : Buckle Elise; Sahli Stéphanie ; De Perrot Léon ; Gauthier-Jaques Yves ; Mantero Milko ; Miéville Laurent ; Urfer Julien. (Absent : Udasse Christian-Yves).

Au moment même où la mobilisation citoyenne pour le climat bat son plein, il nous est paru important de nous pencher à nouveau sur la question de la mobilité électrique à Nyon. La Suisse est malheureusement assez en retard par rapport aux exigences de réduction de ses émissions de CO2 et aux échéances d'application dans le secteur des transports. Il y aujourd'hui une véritable urgence à agir.

En effet, une délégation du secteur de la mobilité électrique s'est réunie dernièrement en table ronde avec des représentants de la Confédération, des cantons et des villes afin de définir d'augmenter la part des véhicules électriques dans le parc automobile existant. Tous se sont mis d'accord pour établir ensemble une feuille de route dans les mois à venir, qui aura pour objectif d'augmenter à 15 % la part des véhicules électriques dans les nouvelles immatriculations d'ici à 2022.

Pour l'instant, la Ville n'a pas prévu de plan cohérent pour développer l'électromobilité et l'intégrer dans les plans de quartier afin de permettre un accès plus facile aux bornes de recharges. Les voitures mises à disposition en car-sharing pourraient aussi être électriques.

Afin que la Ville de Nyon, reconnue comme la « Cité de l'Energie » devienne également pionnière dans le domaine de l'électromobilité, elle doit se doter d'un concept de mobilité électrique ambitieux qui anticipe davantage sur les avancées technologiques en cours qui peuvent permettre de démocratiser l'usage de la voiture électrique. Le secteur privé en particulier doit jouer un rôle moteur ; les constructeurs doivent par exemple prendre la responsabilité de tirer les fils nécessaires à l'installation future de bornes dans tous les nouveaux bâtiments, ce qui représente une opération peu coûteuse. Plusieurs normes se développent aussi sur ce volet, notamment la norme Minergie.

Cependant, il est important de rappeler que la voiture ne doit pas se substituer pour autant aux autres modes de transport collectif et à la mobilité douce. Elle doit compléter les modes de transport alternatifs qui doivent continuer à être prioritaires. La voiture électrique présente aussi des inconvénients, notamment du fait des coûts économiques et environnementaux engendrés par

la production et l'élimination des batteries (contrairement à l'hydrogène), et elle demeure un véhicule cher réservé aux personnes les plus aisées. Le nombre d'utilisateurs est donc pour l'instant relativement modeste.

La Commission émet le vœu du développement par la municipalité d'un **plan directeur sur l'électromobilité** qui devrait viser à:

- inciter les promoteurs à intégrer des installations de bornes électriques dans les garages des nouvelles constructions ; et au minimum imposer aux constructeurs de tirer les câbles électriques pour les rendre disponibles sur toutes les places de parking afin de permettre des installations futures ;
- faciliter l'accès à l'électromobilité pour toutes et tous les citoyen(ne)s Nyonnais(e)s, y compris les moins favorisé(e)s ;
- équiper les parkings existants (eg : La Duché) qui servent aux habitants des quartiers environnants pour garer leur voiture pendant la nuit, ainsi que les parkings du P+R proches de la gare ;
- coordonner l'action municipale avec le niveau cantonal pour proposer des mesures qui s'intègrent de façon cohérente avec les autres niveaux et calendriers décisionnels ;
- développer davantage l'approvisionnement en énergies renouvelables afin de ne pas reporter la consommation des voitures électriques sur des sources d'énergies fossiles ; les Services Industriels de Nyon doivent jouer un rôle moteur et stratégique sur ce dossier.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de Mme. Stéphanie Sahli est consort intitulé « « Postulat du PLR pour que la Ville de Nyon mette en place des conditions-cadre pour une électromobilité ambitieuse »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Buckle Elise (Présidente et Rapportrice) ; Sahli Stéphanie ; De Perrot Léon ; Gauthier-Jaques Yves ; Mantero Milko ; Miéville Laurent ; Urfer Julien.